

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

le 29 novembre 1994

COMPTE-RENDU DES MINI-ASSISES DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU 18 OCTOBRE 1994: POLITIQUE DU CERN EN MATIÈRE DE SERVICES INDUSTRIELS (suite)

Résumé: suite du compte-rendu des mini-assises de l'Association sur la question des entreprises de services industriels et de leur personnel travaillant au CERN, tenues le 18 octobre.

L'Association du personnel a consacré ses "mini-assises" d'automne à la politique de sous-traitance du CERN et à la situation des entreprises travaillant pour le CERN sur son site — appelées maintenant "services industriels" — et de leur personnel. Dans le Bulletin hebdomadaire n° 44/94 du 31 octobre 1994, nous n'avons donné qu'un compte-rendu très succinct des interventions faites durant l'après-midi par les invités de l'Association — représentants de syndicats français et suisses, et d'employeurs français. Après avoir vérifié avec eux que nos notes correspondaient à leurs interventions, nous en publions maintenant un résumé plus détaillé.

Après-midi

Après un résumé des informations recueillies et des discussions de la matinée, chaque invité a été amené à exprimer ses inquiétudes et ses attentes.

Premier intervenant:

- la politique du CERN a subi une évolution lorsque le CERN a pris conscience des problèmes d'emploi du personnel des entreprises et avait imposé aux entreprises de respecter tous les usages en la matière.;
- il n'est pas opposé à la concurrence, à condition que celle-ci se fasse loyalement ("que les dés ne soient pas pipés");
- les salaires versés par les entreprises suisses sont peut-être plus élevés que dans les autres entreprises mais la protection sociale est nettement moindre;

- il faudra suivre attentivement l'évolution de la situation;
- la situation des syndicats en France et en Suisse n'est pas la même, "la paix du travail" en Suisse permettant négociation et arbitrage en vue d'éviter des conflits, alors qu'en France les conflits sont nécessaires pour obtenir la possibilité de négocier;
- il faut revendiquer la nécessité de permis frontaliers pour les travailleurs habitant en France et travaillant en Suisse même sur le site du CERN.

Deuxième intervenant:

- le CERN a subi une évolution pendant les 17 années pendant lesquelles il a pu l'observer à partir du début où le CERN parlait de "problèmes privés entre les adjudicataires et leur personnel, qui ne regardaient pas la Direction du CERN". Il y a maintenant des textes impressionnants mais la pratique ne suit peut-être pas, d'où des interventions nécessaires des syndicats qui ne sont pas encore terminées;
- le problème de fond est qu'il faut demander au CERN de faire appliquer ses propres règlements: "respect ou rupture";
- il faudrait mieux sélectionner et limiter le nombre d'entreprises contactées lors d'appels d'offres¹;

¹ note: ceci fait partie des nouvelles règles: il est envisagé de contacter 5 sociétés au maximum pour les contrats de moins de 200 000 CHF, une dizaine pour les contrats entre 200 et 750 000 CHF, une quinzaine au-dessus.

- en s'inspirant du modèle genevois (Commission tripartite, Commission de contrôle des adjudications), il faudrait une consultation avant adjudication afin de traiter les problèmes à la source au lieu d'attendre l'apparition des problèmes (problèmes sociaux, retards, mauvaise qualité des prestations, procès...);
- les fonctionnaires du CERN devant suivre les marchés manquent d'information et de formation sur le(s) droit(s) du travail applicable au personnel des entreprises;
- les problèmes sociaux que poseront le recours à des entreprises des 19 États membres du CERN ne poseront pas plus de problèmes-ni moins-que ceux qui se posent pour la construction de l'Europe.

Troisième intervenant:

- il faut voir si les nouvelles règles d'adjudication du CERN sont compatibles avec les normes européennes;
- la réduction continue du personnel du CERN et le recours accru à la privatisation, fondé sur le seul critère du moindre coût dans une vision à court terme, pose le problème de la capacité du CERN à juger de la compétence du personnel d'entreprises, par ex. en matière de sécurité (ex. irradiation d'un travailleur non qualifié);
- se posera également le problème de la continuité de la connaissance au sein du CERN, du maintien de sa culture technologique;
- la privatisation par tranches successives empêche la formation d'un front interne ou externe;
- la compétitivité économique entre entreprises soumissionnaires se fera-t-elle par rationalisation ou par "dumping social"?
- le CERN va faire pire que le statut genevois des saisonniers pourtant maintenant aboli ;
- il faut une réflexion à long terme.

Quatrième intervenant:

application des nouvelles règles:

- ne pas remettre en question les nouvelles règles mais s'y adapter;
- pour être classé comme entreprise en provenance d'un États membre dit défavorisé, il faudra s'associer avec des firmes de ces États en leur réservant au moins 40% du contrat;

conséquences pour les prestataires de service:

- dans le cas le plus favorable, les firmes actuelles perdront 40% de leur contrat, dans le cas le plus défavorable, la totalité;
- dans le cas le plus favorable, le partenaire étranger acceptera de reprendre l'ensemble du personnel actuel mais le voudra-t-il? le pourra-t-il? et dans quelles conditions (salaires, ancienneté, etc.);
- si l'ensemble du personnel n'est pas repris, les entreprises actuelles essayeront de le déplacer dans d'autres agences si l'entreprise est assez grande mais cela ne sera pas toujours possible, d'où des licenciements;
- le bureau départemental de la main d'oeuvre aura des difficultés à contrôler la qualification du personnel et le respect des minima (pas de correspondance entre les emplois CERN et entreprises);
- si un adjudicataire hors France ou Suisse reprend le personnel, il devra créer une entreprise de droit français ou suisse mais quasiment sans base arrière régionale ce qui fragilisera l'emploi de son personnel;

mesures souhaitées pour minimiser les aspects négatifs des nouvelles règles:

- réintroduire la clause des 5% pour minimiser les déplacements de personnel;
- introduire la notion de salaire réel dans les appels d'offre en étudiant l'impact de la couverture sociale;
- faire respecter l'article 36 de la loi quinquennale sur le détachement de personnel (obligation pour les sociétés de respecter certaines règles sauf celles sur la protection sociale);

en réponse à des questions:

- la marge des entreprises, tous frais payés, est de 1 à 3%, soumise à impôt;
- pas d'objection à ce que les échelles de salaires des entreprises figurent dans les offres soumises;
- les contrats à obligation de résultats sont préférables aux autres;
- la durée d'emploi du personnel d'entreprises sur le site varie de 1 à 25 ans, avec une moyenne de 10 ans environ;
- il sera difficile de concurrencer des entreprises venant de pays à faible protection sociale et faibles coûts sociaux (par ex. le Royaume-Uni, avec des cotisations sociales de 22%, alors qu'en France elles dépassent 50%);
- les nouvelles règles d'adjudication des contrats n'obligeront pas forcément à réduire les échelles de salaires ni les 4% de la masse salariale consacrée, à la demande du personnel, à sa formation pour des besoins du CERN, d'autres économies étant possibles.

Cinquième intervenant:

il retrouve des axes traditionnels:

- l'emploi, à court terme et à long terme;
- l'avenir du CERN, si les États membres se préoccupent maintenant d'un retour sur les contrats de maintenance alors qu'auparavant, ils se préoccupaient de produire du savoir scientifique;
- la perte par le CERN de son savoir-faire;
- l'absence de continuité dans les services si les contrats de services industriels sont remis en appel d'offre plus souvent;
- à court terme, l'externalisation entraîne précarisation de l'emploi, limitations, brassage, voire problèmes de sécurité;
- en France existe une loi sur la reprise du personnel (art. L 122.12 du Code du travail) et, en 1986, un projet de convention quadripartite CH-F comprenant un minimum de régulation avait été accepté par les parties (patrons et syndicats) sauf par les patrons suisses; une telle convention aurait créé un précédent utile; ce travail pourrait être repris pour faire face à la situation actuelle;

préoccupations:

- garantir un avenir aux collègues travaillant au CERN;
- organiser une coopération bien comprise entre les syndicats et l'Association du personnel (ex. des centrales nucléaires où les syndicats internes organisent le personnel des entreprises extérieures);
- restaurer la coopération France-Suisse-Association en aidant d'abord le personnel plus fragile puis l'ensemble.

discussion:

- il est suggéré aux syndicats français de prendre contact avec les autorités françaises du département (Préfet, Direction du Travail, Sous-préfecture de Gex, etc.)

Sixième intervenant:

- il découvre la situation;
- il est d'accord avec le troisième et le cinquième intervenants;
- le problème principal est le risque que des salariés perdent leur emploi dans la région;
- le risque existe aussi de baisses de salaires;

- son organisation peut tirer un signal d'alarme au niveau des autorités, de la presse;
- l'avenir du CERN est compromis par un affaiblissement progressif de son propre savoir-faire;
- il faut trouver des solutions particulières pour le personnel d'entreprises ayant souvent plus de dix ans de travail au CERN et pour lequel le CERN a fait des investissements en formation professionnelle;
- pour son organisation, rien n'est irrémédiable et il n'est pas exclu de faire revoir les nouvelles règles;
- il faudrait plus d'informations détaillées;
- organiser un travail commun entre l'Association du personnel et les syndicats qui, pour cette occasion, pourraient s'unir.

Conclusions — relations syndicats-

Association du personnel: de nombreux participants ont manifesté l'intérêt qu'ils avaient trouvé à la réunion de responsables d'horizons si différents. Il est apparu évident pour la plupart des intervenants que les décisions du Comité des Finances ainsi que les orientations politiques de la Direction en matière de sous-traitance poussent à l'organisation d'un travail syndical commun, les divers syndicats se déclarant prêts à se réunir à nouveau pour faire face à ce cas particulier que constitue le CERN. Les mini-assises de l'Association n'étant pas un lieu de décision mais d'information et de discussion, la Commission interne de l'Association chargée du problème des entreprises a fait des propositions au Conseil du personnel, qui ont fait l'objet de discussions rapportées dans le Bulletin hebdomadaire n° 47/94 du 21 novembre 1994.

* * * * *

FETE DE NOEL DES ENFANTS

La séance récréative à l'occasion de NOEL aura lieu cette année le:

SAMEDI 10 DECEMBRE 1994, à 14h15
Amphithéâtre du Bâtiment Principal

L'Association du Personnel en collaboration avec l'Administration a le plaisir d'y inviter les enfants du Personnel du CERN, nés durant les années 1987-1988-1989.

Les parents des enfants concernés recevront prochainement une invitation à cet effet.

Nous demandons aux personnes désireuses d'aider au déroulement de cette manifestation de bien vouloir se faire connaître auprès du Secrétariat de l'Association du Personnel - Tél 2819.



CHILDREN'S CHRISTMAS PARTY

The Christmas party will take place this year on:

SATURDAY 10 DECEMBER 1994, 2.15 p.m.
Main Auditorium

The Staff Association with the cooperation of the Administration, is pleased to invite all children of CERN staff born 1987-1988-1989. The parents of the children concerned, will shortly receive an invitation.

We would ask anyone interested in helping to make this affair a success to contact the Secretariat of the Staff Association - Tel. 2819.

COLLECTES A LONG TERME

Groupe "Les Amis de l'Hôpital de Mostar" (Bosnie)

Un camion **partira le 15 décembre** de Genève. Des couvertures, savons, papier toilette, broses à dents, dentifrices et couches-culotte enfants et protections adultes, seront les bienvenus.

A déposer **au plus tard le 10 décembre 1994**, auprès de Jean-Marie THOMAS, Secrétariat de l'Association du Personnel, Bâtiment 64 R-002.

POUR INFORMATION

ALLUVIONATI

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région piémontaise au début du mois de novembre ont laissé plusieurs familles dans la détresse. "L'Association des italiens du pays de Gex" par le biais de sa secrétaire Mme Letizia Rossini, d'origine piémontaise, a pu établir un contacte digne de toute confiance sur la commune de **Ceva**, une des plus touchées. Le Maire de cette commune va nous faire parvenir une liste de familles qui, étant déjà défavorisées, se trouvent maintenant en situation de dénuement. Il nous a paru de notre devoir, bien que l'Italie soit un pays riche, de porter un petit secours immédiat à ces familles. Cela les aidera économiquement et moralement. Les personnes qui désirent s'associer à cette action peuvent soit verser sur le compte No.79148 K. SOS Inondations au Crédit Lyonnais, à Ferney-Voltaire, soit sur le compte SBS No 758 114 Aide d'Urgence, Association du Personnel.

Ces numéros de compte resteront **ouverts jusqu'à la fin du mois de décembre**; après cette date ils seront prélevés et versés intégralement à la Mairie de **Ceva** qui les distribuera aux familles dont les noms figurent sur la liste qu'elle nous aura fait parvenir.

POUR INFORMATION

Collège et Lycée International de Ferney-Voltaire
Sezione Italiana

Sabato 3 Dicembre 1994 ore 16.30
Sala dei professori

La Sezione Italiana e l'AGASI (Associazione dei Genitori degli Alunni della Sezione Italiana), sotto il patrocinio del Consolato Generale d'Italia di Lione e con la cortese collaborazione del Collège et Lycée International di Ferney-Voltaire, presentano uno spettacolo teatrale dal titolo:

Un Bacio
Un bacio ancor
Un altro bacio

Interpretato dalle Briciole del Teatro al Parco di Parma liberamente ispirato dall'Otello di William Shakespeare, Musiche dall'Otello di Giuseppe Verdi.

Lo spettacolo si rivolge agli adolescenti, e a tutti quelli che come loro esagerano le espressioni dei loro sentimenti per meglio viverli.

CLUBS

PETANQUE

Championnat d'été U.C.G.P

Les résultats sont à lire de haut en bas.

CERN 1	15	15
HAUTEVILLE 1	4	6
CERN 2	14	15
MIGROS 1	15	7
CERN 3	11	10
SEVE 4	13	15

CHOEUR ET ORCHESTRE DU CERN

CONCERTS DE NOEL

MERCREDI 7 DECEMBRE 1994, à 20h.30
Temple de la Fusterie, Genève

VENDREDI 9 DECEMBRE 1994, à 20h.30
Amphithéâtre du CERN

SAMEDI 10 DECEMBRE 1994, à 20h.30
Eglise Saint-Pierre de Gex

MISSA CELLENSIS

Joseph HAYDN

(Mariazellermesse) en do majeur pour solistes,
choeur, orchestre et orgue

MUSIQUE DE NOEL

Solistes : Vivien Liu, soprano
Martine Auroy, alto
Richard Williams, ténor
Juan Etchepareborda, basse

Direction : Gonzalo Martinez

Prix des billets : Adultes 20 FrS ou 70 FF
Enfants, AVS 16 FrS ou 30 FF
en vente à l'entrée